

Fiche de données de sécurité

Nom du produit ALLGANIC POTASSIUM
Code du produit 005_A/01-EC
Date de délivrance Avril 2016



1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit** ALLGANIC POTASSIUM
Autres Moyens d'identification: Sulfate de Potassium
Potassium Sulphate
SOP
Numéro d'immatriculation REACH 01-2119489441-34-0009
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
1.2.1 Utilisations identifiées
Seulement usage professionnel pour la préparation de mélanges d'engrais et usage professionnel et utilisation d'engrais general
1.2.2 Utilisations déconseillées Aucune
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur SQM Europe N.V.
Houtdok-Noordkaai 25a
2030 Anvers, Belgique.
Téléphone/Fax +32 (3) 203 97 22/+32 (3) 231 97 72
Courrier électronique (personne compétente) product_safety@sqm.com
- 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence**
Chemtrec (24/7) Numéro D'urgence et centre antipoison. (+1) 703-741-5970
France Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance (+33) 4 72 11 69 11
Allemagne Giftinformationszentrale Göttingen (+49) 551 19240

2 Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [EU-GHS/CLP]
Non classé comme dangereux.
Classification conforme à la 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Non classé comme dangereux.
- 2.2. Éléments d'étiquette** Aucun applicable
Pictogrammes de danger Aucun applicable
Mot-indicateur Aucun applicable
Mentions de danger Aucune applicable
Conseils de prudence Aucun applicable
- 2.3. Autres dangers**
L'évaluation PBT et vPvB ne s'applique pas aux substances inorganiques

3 Composition/informations sur les composants

Nom de la substance	Sulfate de potassium
N° CAS	7778-80-5
N° CE	231-915-5
N° INDEX	Pas indexé

4 Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'effets persistants, consulter un médecin.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou souffrant de crampes.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

Appeler un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Fiche de données de sécurité

Nom du produit**ALLGANIC POTASSIUM**

Code du produit

005_A/01-EC

Date de délivrance

Avril 2016

**En cas de contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau avec de l'eau / doucher.

En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.

En cas d'irritation des yeux : consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître ;

En cas d'inhalation Peut provoquer des irritations des voies respiratoires

En cas de contact avec la peau Peut provoquer des irritations de la peau

En cas de contact avec les yeux Peut provoquer des irritations des yeux

En cas d'ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction adéquats :

Utiliser tout moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité.

Matériaux non conformes :

Aucun, mais une attention doit être accordée à la compatibilité avec les substances chimiques environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner l'émission de gaz et de vapeurs toxiques/irritants.

Produits de décomposition : se référer à la section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. S'assurer que les déchets sont recueillis et stockés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement et placer dans des récipients appropriés pour élimination ou recyclage.

Matériaux non conformes pour récupération : aucun spécifié

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle (section 8) et considérations relatives à l'élimination (section 13).

7 Manutention et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire.

Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains avant les pauses et en fin de journée de travail.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Bonnes pratiques d'hygiène et de ménage.

Fiche de données de sécurité

Nom du produit	ALLGANIC POTASSIUM
Code du produit	005_A/01-EC
Date de délivrance	Avril 2016



7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement.

Conserver/entreposer uniquement dans le contenant original. Conserver le produit dans un récipient hermétiquement fermé,

7.3. Utilisations finales spécifiques

Non limité à des utilisations spécifiques.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle. Respecter les limites d'exposition professionnelle génériques pour les particules.

	Poussière, inhalable		Poussière, respirable	
	professionnelle à long terme	professionnelle à court terme	professionnelle à long terme	professionnelle à court
	mg/m ³	mg/m ³	mg/m ³	mg/m ³
Autriche	10	20	5	10
Belgique	10		3	
Danemark	10	20		
France	10		5 (aérosol respirable)	
Allemagne	10 (AGS)	20 (AGS)	3 (AGS)	6 (AGS)
Allemagne	4 (DFG)		1,5 (DFG)	
Hongrie	10		6	
Espagne	10		3	
Suède	10		5	
Suisse	10		3	
USA (OSHA)	15		5	

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Travailleurs (industriels/professionnels) :	
DNEL Humain, inhalation, long terme :	37.6 mg/m ³ /jour (effets systémiques)
DNEL Humain, dermique, long terme :	21.3 mg/kg pc/jour (effets systémiques)
Consommateur	
DNEL Humain, dermique, long terme :	12.8 mg/kg pc/jour (effets systémiques)
DNEL Humain, inhalation, long terme :	11,1 mg/m ³ /jour (effets systémiques)
DNEL Humain, oral, long terme :	12.8 mg/kg pc/jour (effets systémiques)
PNEC eau (eau douce)	0,68 mg/l
PNEC eau (eau de mer)	0,068 mg/l
PNEC eau (rejets intermittents)	6,8 mg/l
PNEC STP	10 mg/l

8,2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Confinement suivant le cas. Niveau de ventilation générale suffisant. Extraction efficace des contaminants.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques, suggérées, mais non requises pour maîtriser le risque.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile, suggérés, mais non requis pour maîtriser le risque.

Protection respiratoire

Masque antipoussières dans les environnements poussiéreux ou excédant les limites de poussières totales.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. S'assurer que les déchets sont recueillis et stockés.

Fiche de données de sécurité

Nom du produit ALLGANIC POTASSIUM
Code du produit 005_A/01-EC
Date de délivrance Avril 2016



9 Caractéristiques physiques et propriétés chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide, granuleux ou cristallin	
Couleur	Blanc (cristallin) ; tan (granuleux)	
Odeur	Inodore	
Seuil olfactif	Pas applicable	
pH	4,5 – 8,5 (solution aqueuse 5 %)	
Point de fusion / intervalle de fusion	1067 °C à 1013 hPa	(Documentation)
Point d'ébullition / plage d'ébullition	1689 °C à 1013 hPa	(Documentation)
Point éclair	Pas applicable	
Taux d'évaporation / Vitesse d'évaporation	Pas applicable	
Matières solides inflammables	Ininflammable	(Basé sur la structure chimique)
Limites d'explosivité (LEL, UEL)	Pas applicable	
Tension de vapeur	Négligeable (sel inorganique avec point de fusion supérieur à 300 °C)	
Densité de vapeur relative (air = 1)	Pas de données disponibles	
Densité relative	2,66 à 20 °C	(Documentation)
Solubilité	120 g/l à 25 °C (eau)	(Documentation)
Coefficient de partition n-octanol/eau	Pas applicable	(Basé sur la structure chimique)
Température d'auto-inflammation (AIT)	Pas applicable	
Température de décomposition (°C)	Non disponible	
Viscosité	Pas applicable	
Propriétés explosives	Non explosif	(Basé sur la structure chimique)
Propriétés oxydantes	Pas oxydant	(Basé sur la structure chimique)

9.2. Autres informations

Aucune

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions de stockage et de température normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage et de température normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune identifiée

10.4. Conditions à éviter

Aucune spécifique identifiée.

10.5. Substances incompatibles

Métaux et agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumées d'oxydes de soufre en cas de chaleur intense

11 Informations toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Dans des milieux aqueux tels que le corps, le sulfate de potassium est totalement dissociés en ions potassium et sulfate. L'absorption du sulfate dépend de la quantité ingérée. De fortes concentrations de sulfate dans les intestins peuvent être excrétées dans les matières fécales, entraînant la chélation de l'eau dans la lumière de l'estomac et provoquant une diarrhée. La clairance systémique est principalement rénale et peut être régulée par un mécanisme de réabsorption. Sur la base de la faible masse moléculaire, de la haute solubilité et du faible Pow estimé, une absorption importante est attendue ; toutefois, on peut estimer que celle-ci sera réduite sous l'effet de l'ionisation. Une absorption orale, dermique et par inhalation de 50 % est utilisée à des fins d'évaluation des risques.

Fiche de données de sécurité

Nom du produit

Code du produit

Date de délivrance

ALLGANIC POTASSIUM

005_A/01-EC

Avril 2016



11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë	LD50 :	> 2000 mg/kg pc	Espèces : Rat.	Méthode : Directive 423 de l'OCDE
Toxicité dermique aiguë	LD50 :	> 2000 mg/kg pc	Rat.	Directive 402/EU B.3 de l'OCDE
Évaluation/classification			Données de conclusion obtenues par voie d'analogie Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Effets irritants et corrosifs

Première irritation de la peau	Résultat :	Espèces :
Méthode UE B.46 (expérimentation in vitro de	Non irritant	Pas applicable
Irritation des yeux		
Directive 405/EU B.5 de l'OCDE (étude in vivo)	Non irritant	Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Sensibilisation respiratoire et cutanée

Sensibilisation cutanée	Directive 429/EU B.42 de l'OCDE	Pas sensibilisant
	Données de conclusion obtenues par voie d'analogie	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'informations disponibles.	
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Mutagenicité/génotoxicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro	Méthode :	Résultat :
Mutations géniques sur microorganismes	Directive 471/EU B.13 de l'OCDE	négative
Mutations géniques sur cellules de mammifère	Directive 476/EU B.17 de l'OCDE	négative
	Données de conclusion obtenues par voie d'analogie	
Aberration chromosomique dans des cellules d	Directive 473 de l'OCDE	négative
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Carcinogénéicité

Il n'y a pas de preuve de carcinogénéicité ou de génotoxicité du sulfate de potassium. Aucune indication d'un potentiel	
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité reproductive

Effets nocifs sur la reproduction	
Directive 422 de l'OCDE	NOAEL(P et F) : ≥ 1500 mg/kg pc/jour
Aucun effet n'a été constaté sur les paramètres de reproduction, ni d'effet embryotoxique ou sur le développement lors de tests	
Toxicité sur le développement/tératogénéicité	
Directive 422 de l'OCDE	NOAEL (développement) : ≥ 1500 mg/kg pc/jour
Aucun effet n'a été constaté sur les paramètres de reproduction, ni d'effet embryotoxique ou sur le développement lors de tests	
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique d'organe cible (exposition unique)

Expérience pratique/preuves humaines	
Aucun effet pertinent n'a été décrit après une exposition unique à la substance.	
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique d'organe cible (exposition répétée)

Directive 422 de l'OCDE	NOAEL(C) : > 1500 mg/kg pc/jour
Aucun effet n'a été constaté lors de tests à doses maximales.	
Équivalent ou similaire à la directive 453 de l'OCDE	NOAEL(C) : 256 mg/kg pc/jour (mâle, rat)
Données de conclusion obtenues par voie d'analogie (sulfate d'ammonium)	

Le poids absolu de la rate a diminué et le poids relatif du foie a augmenté chez les mâles recevant des doses élevées.	
Évaluation/classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Fiche de données de sécurité

Nom du produit ALLGANIC POTASSIUM
Code du produit 005_A/01-EC
Date de délivrance Avril 2016



Risque d'aspiration

Les informations physicochimiques et toxicologiques n'indiquent pas de risque d'aspiration potentiel.

Évaluation/classification Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

96-h LC50 680 mg/l Poisson (*Pimephales promelas*) (Directive de l'EPA aux États-Unis EPA/600/4-90/027)

48-h EC50 720 mg/l *Daphnia magna* (Directive de l'EPA aux États-Unis EPA/600/4-90/027)

18-d EC50 > 100 mg/l *Chlorella vulgaris* (Documentation)

Données de conclusion obtenues par voie d'analogie

3-h EC50 > 100 mg/l Micro-organismes aquatiques Conclusion obtenue par analyse structurale et affectation prévue

Évaluation/classification Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12.2. Persistance et dégradabilité

Dans une solution aqueuse, le sulfate de potassium est totalement dissocié en ion potassium (K+) et anion sulfate (SO₄²⁻). Il n'y a pas d'hydrolyse du sulfate de potassium.

Compte tenu de la nature inorganique de la substance, aucun système de tests standard n'est applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le sulfate de potassium se dissocie complètement dans l'eau formant des ions potassium et des anions sulfate. Le sulfate de

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu de la forte solubilité dans l'eau et la nature ionique, le sulfate de potassium ne devrait pas être adsorbé. Toutefois, en raison du processus d'échange d'ions, les sulfates peuvent être retenus dans le sol, par incorporation dans la matière organique (p. ex. comme esters sulfates ou acides humiques) et adsorbés par des particules dans le sol tels que les sesquioxydes

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

L'évaluation PBT et vPvB ne s'applique pas aux substances inorganiques

12.6. Autres effets néfastes

Aucun spécifié.

13 Considérations relatives à l'élimination

L'attribution de numéros d'identité de déchets/descriptions de déchets doit être effectuée conformément à la CEE, de manière

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Toute méthode de traitement des déchets appropriée.

14 Informations relatives au transport

Transport routier (ADR/RID)/transport par navigation intérieure (ADN)/Transport maritime (IMDG)/Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Marchandises non dangereuses dans le sens des réglementations de ces transports.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC :

Pas applicable

Remarque

Aucune

15 Réglementations

15.1.

Réglementations/législation propres à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune identifiée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

Fiche de données de sécurité

Nom du produit**ALLGANIC POTASSIUM**

Code du produit

005_A/01-EC

Date de délivrance

Avril 2016



16 Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement de la Commission (UE) N° 830/2015

Source des données Dossier d'enregistrement REACH du sulfate de potassium

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée pour ce produit et est exclusivement destinée à ce dernier

Date de délivrance Octobre 2015

Remplace

Indication de changements